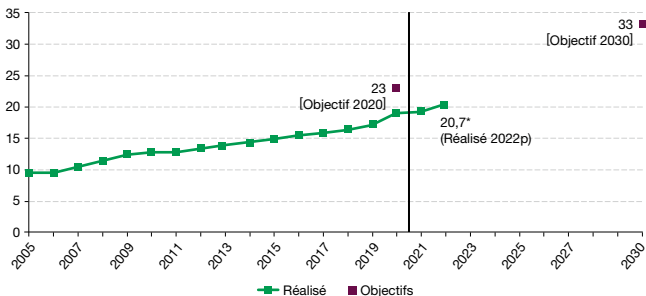


Énergies renouvelables

PART DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LA CONSOMMATION FINALE BRUTE D'ÉNERGIE ET OBJECTIF 2030 (CALCUL AU SENS DE LA DIRECTIVE (UE) 2018/2001)

En %



p = données provisoires susceptibles d'être révisées.

Note : l'objectif 2020 est issu de la directive 2009/28/CE et a été remis à la Commission européenne à l'été 2010. L'objectif 2030 est issu de la loi relative à l'énergie et au climat de 2019.

** À partir de 2021, la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie est calculée selon la directive (UE) 2018/2001. La nouvelle méthodologie affecte le taux global à la hausse de l'ordre de 0,1 point, du fait de l'ajout du froid renouvelable. Le changement de méthodologie est matérialisé par la droite noire verticale.*

Champ : France entière (y compris DROM).

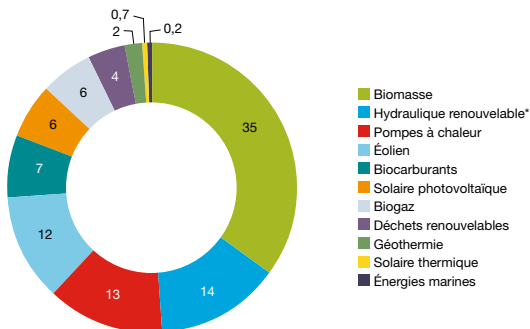
Source : calculs SDES

La loi relative à l'énergie et au climat de 2019 fixe pour la France un objectif de 33 % d'énergie produite à partir de sources renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie en 2030. La part des énergies renouvelables, telle que calculée dans le cadre de la directive (UE) 2018/2001 dite directive RED II, a progressé de 11 points depuis 2005 et atteint 20,7 % de la consommation finale brute d'énergie en 2022. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation importante de la consommation finale brute d'énergies renouvelables, conséquence des investissements réalisés pour en favoriser le développement, et, dans une moindre mesure, d'une baisse globale de la consommation finale brute d'énergie.

PRODUCTION PRIMAIRE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES PAR FILIÈRE

TOTAL : 326 TWh en 2022

En %



* Hydraulique hors pompages.

Champ : France entière (y compris DROM).

Source : SDES, Bilan énergétique de la France

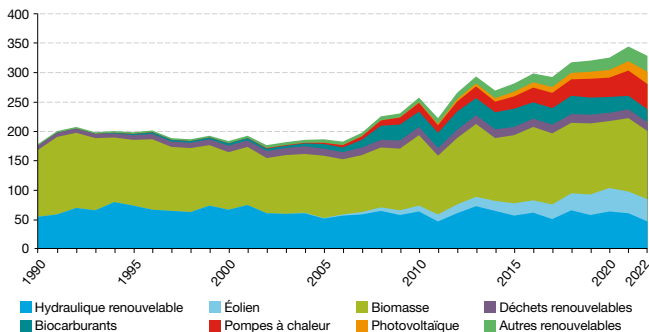
En 2022, la production primaire d'énergies renouvelables s'élève à 326 TWh, soit 26 % de la production primaire d'énergie en France. Les principales filières sont la biomasse (35 %), l'hydraulique renouvelable (14 %), les pompes à chaleur (13 %), l'éolien (12 %) et les biocarburants (7 %).

Le lecteur intéressé par le thème pourra trouver davantage d'informations dans les Chiffres clés des énergies renouvelables.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION PRIMAIRE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES PAR FILIÈRE

TOTAL : 326 TWh en 2022

En TWh



Champ : jusqu'à l'année 2010 incluse, le périmètre géographique est la France métropolitaine.

À partir de 2011, il inclut en outre les cinq DROM.

Source : SDES, Bilan énergétique de la France

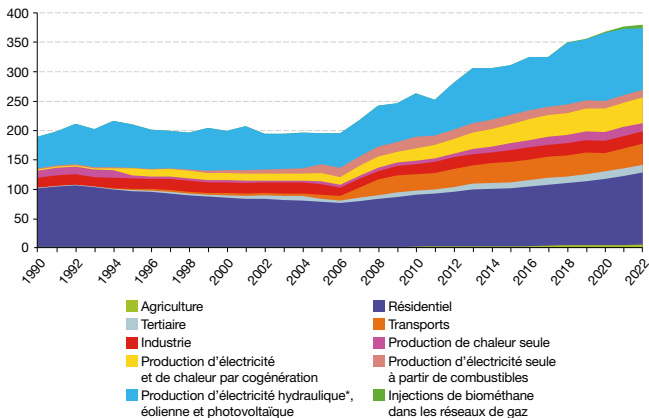
Depuis 2005, la production primaire d'énergies renouvelables a augmenté de 75 %, notamment du fait de l'essor de l'énergie éolienne, des pompes à chaleur et du photovoltaïque.

Entre 2021 et 2022, la production primaire d'énergies renouvelables diminue de 16 TWh (soit - 4,7 %), du fait principalement des conditions climatiques. La production primaire des énergies renouvelables thermiques est tirée à la baisse par la biomasse solide, en majorité du bois (- 9,6 %), du fait d'un besoin de chauffage moins important qu'en 2021. La production primaire hydraulique renouvelable (hors pompes) diminue de 23,6 % en raison de conditions climatiques exceptionnellement chaudes et sèches. La production primaire éolienne augmente de 3,3 % grâce au développement du parc éolien terrestre ainsi qu'au raccordement du premier parc éolien en mer à Saint-Nazaire. La production primaire de biocarburants diminue de 3,3 % du fait de prix de production en hausse depuis 2020, notamment pour le biodiesel.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE ISSUE DE SOURCES RENOUVELABLES ET DE LA VALORISATION DE DÉCHETS

TOTAL : 379 TWh en 2022 (donnée corrigée des variations climatiques)

En TWh (données corrigées des variations climatiques)



* Y compris énergies marines.

Note : la consommation de déchets urbains pour la production d'électricité et de chaleur par cogénération n'est pas isolable jusqu'en 1994 et est incluse jusqu'à cette date dans le poste « Production de chaleur seule ». Champ : jusqu'à l'année 2010 incluse, le périmètre géographique est la France métropolitaine.

À partir de 2011, il inclut en outre les cinq DROM.

Source : SDES, Bilan énergétique de la France

Corrigée des variations climatiques, la consommation primaire d'énergies renouvelables et de déchets s'établit à 379 TWh en 2022. Elle se répartit en 105 TWh d'énergie hydraulique, éolienne et photovoltaïque convertie en électricité, 71 TWh de combustibles (principalement de la biomasse et des déchets) brûlés pour produire de l'électricité ou de la chaleur destinée à être commercialisée, 6 TWh de biométhane injecté dans les réseaux, et enfin 197 TWh consommés directement par les utilisateurs finaux, principalement pour les besoins en chauffage des ménages (bois et pompes à chaleur).